



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-543

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord /

R32-2025-10-24-00001 - AR 161-2025 - Portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque.?? (3 pages)

Page 3



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 24 octobre 2025

ARRÊTÉ n° 161 / 2025

**Portant nomination des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R5341-48 à R5341-51 ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 55-R-2000 modifié du 16 novembre 2000 instituant l'assemblée commerciale du pilotage de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 227/2022 du 23 décembre 2022 modifié portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 113 / 2025 du 04 septembre 2025 du préfet de la région Hauts-de-France portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} novembre 2025, l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Dunkerque est composée des membres suivants ayant voix délibérative :

- **Représentant la station de pilotage de Dunkerque :**
 - titulaire : M. Charles PLEINTEL ;
 - suppléant : M. Paul BAFOUR ;
 - titulaire : M. François HARS ;
 - suppléant : M. Martin VERDIERE.

- **Représentant les armateurs :**
 - titulaire : M. Rémy VIN ;
 - suppléant : M. David FONTAINE ;
 - titulaire : M. Jérôme CHRISTIAEN ;
 - suppléant : M. Bertrand VERHAEGHE.

- **Représentant les autres usagers du port :**
 - titulaire : M. Florent MASSART ;
 - suppléant : M. Xavier DEWYNTER ;
 - titulaire : M. Jérôme PLANCKEEL ;
 - Suppléant : Mme Sophie DIETEMANN.

- **Représentant le conseil de surveillance du GPMD :**
 - titulaire : Mme Laurence JACQUES ;
 - suppléant : M. Daniel DESCHODT ;
 - titulaire : M. François LAVALLEE ;
 - suppléant : M. David LEFRANC.

Article 2 :

Ces membres sont nommés pour trois ans, soit jusqu'au 31 octobre 2027.

Article 3 :

L'arrêté n° 125 / 2025 du 08 septembre 2025 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque est abrogé.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

pour le préfet et par subdélégation,
Le directeur adjoint
Thierry CANTERI

